



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 27 septembre 2011 — N° 44

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Journée internationale des personnes âgées.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jocelyne Beaulieu qui a reçu le Prix Jean-Pierre-Guindon de l'Alliance des chorales du Québec.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant la Semaine des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux.

M. Rathé (Blainville) fait une déclaration concernant l'Opération Compost à Sainte-Anne-des-Plaines.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant Mme Marja-Liisa Shafer, récipiendaire de la médaille de l'Assemblée nationale.

27 septembre 2011

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant la Semaine des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux.

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration concernant Mme Rita Marchand, lauréate Hommage aux aînés 2011.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) fait une déclaration concernant un couple de centenaires à Gentilly.

M. MacMillan (Papineau) fait une déclaration afin de présenter ses excuses à la députée de Lotbinière.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. MacMillan (Papineau) dépose :

Une lettre, en date du 23 septembre 2011, adressée à Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière, transmise par M Norman MacMillan, député de Papineau, concernant des propos inacceptables à l'endroit de Mme Roy.

(Dépôt n° 463-20110927)

À 13 h 56, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 464-20110927)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 465-20110927)

Le rapport annuel de gestion de l'Institut national de santé publique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 466-20110927)

Mme Thériault, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission de la construction du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010;

(Dépôt n° 467-20110927)

Le rapport annuel de gestion de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010;

(Dépôt n° 468-20110927)

Le rapport annuel de gestion de la Commission des lésions professionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 469-20110927)

27 septembre 2011

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mai 2011 par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), concernant la localisation des bureaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
(Dépôt n° 470-20110927)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 17 mai 2011 par Mme Ouellet (Vachon), M. St-Arnaud (Chambly) et Mme Richard (Marguerite-D'Youville), concernant les conséquences environnementales du projet d'oléoduc Montréal-Portland.
(Dépôt n° 471-20110927)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Drainville (Marie-Victorin) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 28 septembre 2011, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».
(Dépôt n° 472-20110927)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Pinard (Saint-Maurice), dans les délais requis, un avis portant sur une violation de droit ou de privilège.

Cette demande résulte du défaut de M. André Forcier, président du conseil d'administration de la Financière agricole du Québec, de comparaître devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles alors qu'une assignation à comparaître lui a été délivrée.

M. le président prend cette question en délibéré.

27 septembre 2011

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Copie d'un document intitulé « Collaboration avec Inforoute santé du Canada – Feu vert au déploiement du plan d'informatisation du réseau québécois de la santé et des services sociaux ».

(Dépôt n° 473-20110927)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'administration publique, afin d'entendre M. Jacques Duchesneau, dirigeant de l'Unité anticollusion du ministère des Transports, sur son rapport;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement.

Motions sans préavis

Mme Hivon (Joliette) présente une motion concernant le décès de Rebecca Lévesque; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 septembre 2011

M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec M. Curzi (Borduas), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Gauvreau (Groulx), M. Caire (La Peltrie), M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et Mme Beaudoin (Rosemont), présente une motion concernant le projet de loi n° 191, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Curzi (Borduas), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie), M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et Mme Beaudoin (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale, dans un esprit de collaboration, réaffirme que les députés-es indépendants-es ont le droit d'être conjoint sur une motion sans préavis, de soumettre des suggestions de modification de libellé, de donner leur consentement ou de le refuser au même titre que tout-e autre député-e.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, conjointement avec M. Curzi (Borduas), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie) et Mme Beaudoin (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec à la suite du décès de la jeune Rebecca Lévesque âgée de 15 ans dans un centre jeunesse, prenne acte des démarches entreprises par la ministre déléguée aux Services sociaux pour faire le suivi des recommandations du rapport du coroner;

Et qu'elle demande que les mesures qui s'imposent soient prises.

27 septembre 2011

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 4 et 5 octobre 2011 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic
Secrétariat intersyndical des services publics
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Regroupement des associations de cadres en matières d'assurance et de retraite

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

27 septembre 2011

QUE la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 28 septembre 2011, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Drainville (Marie-Victorin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale autorise le Vérificateur général du Québec à procéder librement, sans aucune autre autorisation, à la vérification de l'optimisation des ressources d'Hydro-Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Débats statutaires

L'Assemblée entreprend le débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale, conformément à l'article 28 de la Loi électorale, déposé à l'Assemblée par M. le Président le 20 septembre 2011, concernant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: 21 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; 20 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Turcotte (Saint-Jean) à M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, concernant les sinistrés de la Montérégie;
- le deuxième, sur une question adressée par M. McKay (L'Assomption) à M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant l'eau.

27 septembre 2011

À 18 h 27, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Débats statutaires

L'Assemblée poursuit le débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale, déposé à l'Assemblée par M. le Président le 20 septembre 2011, concernant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

À 21 h 30, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 28 septembre 2011 à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON